

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 9

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 15

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du Journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

21 Juillet 1883.

LA RÉFORME JUDICIAIRE

AU SÉNAT.

M. Buffet a vainement déployé avant-hier tout son talent, qui est considérable, pour obtenir du Sénat qu'on s'enquière auprès des barreaux des cours d'appel de la conduite et de l'attitude vraie des magistrats, puisque c'est eux seuls qu'il s'agit de frapper.

Par 454 voix contre 106, le Sénat a repoussé cette motion préjudicielle.

M. le baron Lafond de Saint-Mur avait préparé un grand discours pour défendre l'inamovibilité mise à mal par la loi. Il a promptement perdu le fil, et, malgré force verre d'eau, n'a pu le retrouver. On a suspendu la séance par courtoisie; l'orateur a été incapable de continuer.

Nous n'y avons pas gagné, car M. Tenaille-Saligny, rapporteur, pour défendre les conclusions de son rapport et la loi, nous a infligé un historique de notre organisation judiciaire qui n'est que du Jules Roche, la passion et la couleur en moins.

Selon le rapporteur, depuis vingt ans le pays attend une réforme, mais, comme elle est difficile à opérer, on l'écoute et l'on se borne à mettre des républicains à la place des magistrats suspects.

Il ne s'agit donc pas d'autre chose que de changer des personnes pour faire plaisir à ceux qui gouvernent.

Qu'on juge de ce qu'a pu être le développement de ce thème pendant une heure et demie.

M. Jules Simon s'empare de ces déclarations: — Votre loi, s'écrie-t-il, n'est qu'un acte de vengeance. — De défense! répond un gauchard. — Eh bien! prenez garde que l'arme que vous inventez ne vous blesse la main. C'est donc une loi purement politique.

« Oui, c'est un acte politique, un acte politique uniquement, que l'on a voulu faire: je demande donc qu'on change au moins le titre de la loi et qu'on le remplace par celui-ci: « Réforme pour faire sortir de la magistrature les magistrats qui n'ont pas notre opinion. » (Rires et approbation à droite.)

« M. le rapporteur vous a dit que la réforme judiciaire était très-difficile, et que ce qu'on vous demande, au contraire, est très-facile. On a seulement voulu aller vite, très-vite, et comme l'a dit M. Tenaille-Saligny en terminant, il ne faut pas que cela traîne. (Mouvement.)

« Devant la Chambre, le projet qui vous est soumis n'était pas seul. M. le garde des sceaux y avait joint une loi sur les assises correctionnelles et sur l'extension de la compétence des juges de paix. Ces trois lois n'en formaient qu'une en réalité, comprenant trois titres.

« On en a détaché le premier titre pour s'en occuper d'abord. Cependant vous modifiez dès à présent les tribunaux; or, l'augmentation de la compétence des juges de paix modifiera le nombre des affaires que jugent les tribunaux; il faudra donc supprimer de nouveaux tribunaux. La loi que vous faites est par conséquent une loi provisoire. (Bruit.)

« Vous avez réclamé l'urgence devant la Chambre des députés; nous avons pu craindre que vous ne nous la demandassiez; nous en avons tremblé pour l'honneur du Sénat. »

Avec une fermeté imperturbable, l'orateur, bravant les huées de la gauche comme les applaudissements de la droite, poursuit la défense de son idée. Son discours est simplement superbe.

Examinant la rapidité qui a précédé à l'introduction de la loi devant le Sénat, il s'écrie :

« Quelle est la raison de cette précipitation regrettable? M. Tenaille-Saligny vous a dit: c'est parce qu'elle est absolument réclamée par le peuple! Il faudrait d'abord

savoir si nous avons été choisis pour obéir aux injonctions qu'on nous adresse du dehors, ou pour servir le pays, même en résistant quelquefois.

« Dans tous les cas, je ne pense pas que ce mandat soit aussi impératif qu'on veut bien le dire. Il s'introduit dans la politique une pratique redoutable. Un parti, quelque fois dans ce parti une coterie (très-bien à droite), impose des choses plus ou moins bonnes à des hommes qui ont pris l'habitude d'obéir et de se mettre malheureusement aux ordres d'une opinion qui se produit.

« Quand on a commencé à réclamer l'amnistie, c'était une petite minorité qui parlait. Grâce à l'audace des uns, à la faiblesse des autres, l'amnistie a été votée. On nous dira la même chose pour la révision de la Constitution.

« Au temps de la Révolution, le peuple a commencé par manifester son opinion dans les tribunes, puis a défilé devant les représentants de la nation, et ceux-ci voyaient alors passer leurs maîtres, parce qu'ils n'avaient pas dans leur cœur le véritable maître qui dicte la conduite que l'on doit tenir, même devant l'échafaud.

« Oui, l'on crée des courants factices; c'est contre cette fiction que je combats aujourd'hui à l'occasion de la magistrature; quand on vous dit: « Le peuple veut la réforme », je réponds: « Non, le peuple ne la veut pas! »

« Est-il possible de faire plus habilement un tableau de la situation actuelle? »

« Au fond il s'agit donc de jeter à la porte huit cents magistrats. C'est un rude courage qu'a M. le garde des sceaux de se charger d'une telle besogne. Mais ce qu'il aura fait, d'autres après lui le recommenceront et les magistrats qu'il garde ou qu'il nomme seront à leur tour victime d'une nouvelle réaction politique.

« D'autres fonctionnaires seront menacés par ce système. Il n'y a plus de sécurité pour personne à servir l'État. Il n'y aura plus de juges: il n'y aura plus que des commissaires de justice.

« Cette attaque contre la magistrature n'est pas seulement un accident, c'est une catastrophe. Ah! si vous vouliez m'en croire, vous déchireriez cette loi et vous diriez: « Ce sera l'honneur de ma vie, la consolation de ma vieillesse que d'avoir empêché de voter une loi qui sera fatale à la justice, à mon pays et à l'honneur de la France. »

M. Jules Simon revient à sa place pour y recevoir des félicitations nombreuses; des applaudissements répétés se font entendre et le Sénat s'ajourne au lendemain.

DOUZE CONTRE DEUX MILLE.

Il vient de se passer à Roubaix des choses qu'on a peine à croire.

Toute une population, pendant plusieurs heures, s'est laissé assassiner par une douzaine d'anarchistes.

Ces misérables ont pris d'assaut des cafés, ont assommé les patrons, brisé tout le matériel.

Ils ont roué de coups et laissé pour mortes des jeunes filles qui passaient dans la rue.

A un moment, plus de deux mille personnes assistaient à cette tuerie sans oser intervenir!

Enfin une escouade d'agents de police est arrivée, très-tard, a mis en fuite ces gredins et les a empoignés.

Ils passeront en cour d'assises, et les feuilles radicales demanderont sans doute qu'on les amnistie; mais ce n'est pas cela qui nous préoccupe.

Nous sommes douloureusement surpris de ce fait incroyable: que deux mille personnes se soient laissé intimider par une poignée de forcenés.

La foule, qui est sans pitié contre ceux qui ne se défendent pas, est lâche contre ceux qui la menacent.

A Annecy, le comte de Drée ayant sifflé la Marseillaise, la foule a envahi sa maison et a failli le massacrer;

6 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE JUGE DE PAIX

Par Louis COLLAS

IV

En ce moment, M^{me} Belherel était assise auprès d'Ursule sur la terrasse du jardin qui dominait la vallée. Elle promenait des regards indécis et mornes sur le magnifique panorama qui se déroulait au-dessous d'elle. Elle ne voyait ni le ruisseau qui coulait comme un fil d'argent entre deux rives verdoyantes et luttait contre les rochers qui entravaient son cours, ni les vignes dont le feuillage et les grappes mûres empourpraient les coteaux, ni les arbres qui s'élevaient entre les rochers. Sa pensée était tout entière aux déceptions de sa tendresse maternelle; elle songait à sa vieillesse assombrie par l'ingratitude de sa fille aînée, et son cœur débordait en douloureux reproches contre celle qui récompensait si mal son aveugle prédilection.

Ursule plaidait la cause de l'absente; elle trouvait des excuses à toutes les fautes, des réponses à toutes les accusations. Elle savait employer les mots qui appellent le sourire sur les visages attris-

tés. Tout à coup, elle s'arrêta et poussa un cri d'effroi. Marthe s'était engagée dans le sentier escarpé qui conduisait à la Ricardais; elle avait failli être précipitée au fond du vallon par un écart de son cheval. Sans se détourner au cri de sa sœur, elle l'enleva d'un effort vigoureux et gravit au trot le reste de la montée. Ursule avait remarqué la pâleur de Marthe, l'expression douloureuse de ses traits; elle était inquiète. Ne voyant pas reparaitre sa sœur, elle alla frapper à la porte de la jeune femme.

Ayant vainement appelé, elle eut peur et ouvrit doucement. Marthe, encore vêtue de son costume d'amazone, était assise, accoudée sur la table, la tête dans sa main, le regard fixé à terre.

— Marthe, lui dit la jeune fille, pourquoi ne me confies-tu pas ta souffrance?

Marthe haussa les épaules d'un air impatient. Ursule employa toutes les séductions de son amitié pour l'amener sur la pente des confidences; elle ne put obtenir que des monosyllabes formulés sèchement.

— Ma sœur, pardonne-moi, dit-elle avec une expression d'affectueux reproche, je vais me retirer. Marthe eut honte de sa dureté: cette résignation la désarma.

— Non, reste, dit-elle, et ne m'en veux pas; je suis dans une mauvaise disposition d'esprit, tout m'irrite; j'ai été injuste envers toi. Plus tard, je te

dirai tout, mais pas aujourd'hui.

Elle fit assise auprès d'elle Ursule qui, toute joyeuse de ce retour d'affection, prit sa main dans la sienne et la serra avec effusion. Marthe subissait le charme de cette nature aimante.

— Petite sœur, dit-elle, sais-tu à quoi je pensais tout à l'heure en te regardant dans la glace pendant que tu étais debout? Quoique tu paraisses l'ignorer toi-même, tu es jolie, tu as surtout cette beauté intérieure qui se reflète sur les traits, puis tu as de l'esprit, beaucoup d'esprit. Il ne te manque qu'une chose pour être absolument séduisante, l'expression du contentement et du bonheur.

— Qui te fait supposer, Marthe, que je ne sois pas heureuse?

— Non, tu n'es pas heureuse; et comment pourrais-tu l'être? Mon égoïsme t'a imposé ici une situation qui aurait dû te rendre jalouse, si ton cœur n'était pas au-dessus de ce vilain sentiment. Non, tu n'es pas heureuse: l'expression de ton visage, l'intonation de la voix, ton goût pour la solitude et la rêverie, tout le prouve. J'aurais dû t'interroger plus tôt, je suis ton aînée, tu as droit à mes conseils. Je ne sais quel malentendu a surgi entre nous; tu t'es renfermée dans ta réserve, et je ne t'ai pas assez encouragée à en sortir.

Ursule aurait pu répondre que non-seulement on ne l'avait pas encouragée à en sortir, mais qu'on avait tout fait pour arrêter les confidences sur ses

lèvres; elle se sentait trop heureuse pour rappeler des souvenirs amers.

— Rien ne manquerait à mon bonheur, Marthe, dit-elle, si je trouvais toujours en toi, comme aujourd'hui, une sœur disposée à se laisser aimer.

— Eh bien! petite sœur, donne-moi l'exemple de la confiance, et dis-moi pourquoi tu es si rebelle à l'idée du mariage?

— Parce qu'aucun de ceux que je pourrais épouser ne me convient.

— Prends garde, cela ne prouve pas qu'il n'y ait personne de par le monde qui pût te plaire.

Elle fixa un regard interrogateur sur sa jeune sœur dont le visage se couvrit d'une vive rougeur.

— C'est vrai, répondit-elle, mais celui que j'aime, ou plutôt que j'aimais, n'est plus parmi les vivants.

— C'est d'Édouard Avrial que tu parles?

— Oui, c'est lui dont le souvenir entretient en moi des regrets que le temps n'a pas affaiblis. Si loin que je remonte dans le passé, il m'apparaît comme un être accompli. Je l'admirais; comment n'aurais-je pas été touchée de la protection délicate, de l'affectueuse sympathie dont il entourait la petite fille habituée à se considérer comme un être dédaigné? C'est lui qui m'a relevée à mes propres yeux et m'a persuadée que je valais quelque chose. J'étais timide et ombrageuse; un mot de lui, un acte insignifiant pour d'autres, rame-

A Roubaix, la foule recule devant douze misérables armés de couteaux.

Voilà ce qui explique le succès des émeutes révolutionnaires.

En 1870, une poignée de révolutionnaires a bouleversé Paris et la France;

En 1871, une poignée de communards a terrorisé la capitale.

C'est de cette façon que la République s'est établie;

C'est de la même façon qu'elle périra.

Les misérables de Roubaix étaient ivres d'alcool; il suffira de proclamer qu'ils étaient ivres de sang pour que la tradition révolutionnaire en fasse des martyrs.

Et les deux mille témoins de cette infamie n'oseront pas protester.

Chronique générale.

La Chambre des députés poursuit toujours l'examen des conventions relatives aux chemins de fer.

On parle d'une question que M. le duc de Broglie aurait l'intention d'adresser au Sénat, avant la clôture de la session, à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Challemel-Lacour, pressé l'autre jour, à la Chambre, par M. Paul de Cassagnac, lors de l'interpellation sur l'affaire du Tonkin, répondit assez naïvement: c'est la guerre!

La minorité du Sénat ne veut pas se séparer sans exiger du ministre des explications catégoriques sur cette menaçante déclaration.

Cet incident pourrait surgir après la clôture de la discussion générale sur la magistrature.

Le contre-projet du général Billot sur l'artillerie de forteresse avait été pris en considération au Sénat, jeudi de la précédente semaine, par 133 voix contre 118. Le 48 juillet, ce même contre-projet a été repoussé par 136 voix contre 113. Voici les noms des sénateurs qui, après avoir voté, le 42, en faveur du contre-projet du général Billot, ont voté contre, dans la séance du 48. Ce sont: MM. Cordier, Dumesnil, Gilbert-Boucher, Guinot, Jouin, Célestin Lagache, Magnin, Michel-Ladichère.

Parmi les militaires qui ont voté pour le contre-projet, nous voyons: MM. les généraux d'Andigné, Arnaudeau, Brémont d'Arç, de Chabaud La Tour, Dubois-Fresney, Espivent de la Villeboisnet, de Ladmirault, de Lajaille, Frébault, Robert; les colonels de Chadois et Meinadier; les amiraux Jauréguiberry, Fourchon, de Montaignac et le général Grévy lui-même. Le général d'Andlau, l'amiral Halna du Fretay et l'amiral Jaurès n'ont pas pris part au vote. Les généraux Gresley et Pélissier étaient absents. Il ne reste pour le projet de loi Thibaudin, parmi les militaires du Sénat, que les généraux Deffis, Faidherbe, Farre, Guil-

naient dans mon cœur la sérénité et l'espérance. Un jour, tu dois t'en souvenir, nous étions allés faire une promenade bien loin dans la campagne. Nous étions nombreux, la réunion était joyeuse, mais personne ne s'occupait de moi; je me sentais seule au milieu de la joie universelle. Un indicible abattement s'empara de moi. Je me retirai à l'écart, au bord d'une petite pièce d'eau que les pluies avaient formée sur le plateau. Je me mis à cueillir des pensées sauvages; puis, assise sur une pierre, je prêtai une oreille attristée aux éclats de rire dont l'écho arrivait jusqu'à moi. Je ne sais combien de temps je restai ainsi, mais quand je relevai la tête, on était parti et l'on m'avait oubliée. Je restai longtemps immobile, je n'osais pas m'aventurer dans les montagnes, craignant de m'égarer. J'appelais, je ne voyais personne, personne ne répondait. Le ciel s'était couvert de nuages noirs, l'orage s'abattait sur les hauteurs. La pluie me fouettait le visage et me trempait jusqu'aux os...

Enfin, je m'entendis appeler; c'était lui, qui depuis longtemps était à ma recherche. La tempête était encore dans toute sa furie, les échos des montagnes se renvoyaient les roulements du tonnerre; les grands pins craquaient sous l'effort du vent, et de véritables torrents se précipitaient le long des rochers. Il me couvrit de son manteau et me soutint jusqu'à la maison du pauvre bûcheron de la Rocandé, dont la femme me donna des vête-

tements de paysanne et fit flamber dans l'âtre un fagot de branches de sapin. Le temps s'était éclairci, nous revînmes à la maison, et personne ne s'étonna de me voir sous sa protection.

C'est à cette occasion qu'il te déclara sa flamme?

Ursule ne remarqua pas l'accent sarcastique dont fut formulée cette question de Marthe.

Non, répondit-elle, mais je compris alors qu'il m'aimait. Ce fut quelques jours après qu'il me le dit; je le savais, et cependant je faillis mourir de joie lorsqu'il me demanda d'être sa femme.

Tout était pour le mieux, puisque vous étiez d'accord.

Je refusai néanmoins.

Les dernières paroles de Marthe avaient été prononcées avec une intonation mordante. Ursule surprit le regard dur de sa sœur aînée, elle se sentit froid au cœur et s'arrêta dans ses épanchements.

Elle ne dit pas que si elle avait refusé, c'était pour ne pas se mettre en lutte avec celle qu'elle aimait, pour maintenir dans la famille cette entente qui lui était plus chère que son bonheur. Elle savait que sa mère se serait révoltée à la pensée de voir sa fille cadette se marier avant l'aînée, elle savait aussi que l'union de Marthe et d'Avrial entrerait dans les plans formés par ses parents. Elle avait sans hésitation, sinon sans regret, renoncé au rêve

de l'union de Marthe et d'Avrial.

On a annoncé que, par voie de mesure générale, le gouvernement avait décidé la levée de toute suspension de traitement contre les ecclésiastiques.

Nous croyons savoir que le ministre des cultes est décidé à atténuer dans une certaine mesure les décisions prises à cet égard, mais il n'est nullement question d'une mesure générale. (National.)

UN COMBLE DE CYNISME.

Après avoir vu crocheter les serrures, enfoncer à coups de hache les portes des couvents, jeter dans la rue les religieux, violer les domiciles et mettre les propriétés sous les scellés, nous ne connaissons pas encore toutes les formes du brigandage républicain.

En passant devant la maison des RR. PP. Jésuites de la rue de Sèvres, où ont eu lieu les premières expulsions, nous avons vu sur la porte principale une affiche de l'administration des contributions directes, annonçant la vente par autorité de justice, et en vertu d'un arrêté du préfet de la Seine, des meubles de la maison pour retard dans le paiement des contributions.

Ainsi le gouvernement fait expulser les Jésuites de leur maison, il ordonne la fermeture de leur chapelle, il interrompt les travaux des religieux, il trouble leurs œuvres de piété et de charité, il ruine, en un mot, l'établissement des PP. Jésuites de la rue de Sèvres, et, après avoir dépossédé les propriétaires et mis la partie principale de leur propriété sous les scellés, il vient faire réclamer à ces spoliés des contributions pour une maison qu'ils n'occupent plus, dont ils ne peuvent plus jouir ni tirer parti, où il leur est même interdit d'entrer.

C'est le comble de la dérision et de l'iniquité.

Donc, mercredi 18 juillet, on a vendu, à la porte de la maison qui fut celle des Jésuites de la rue de Sèvres, les tables et les chaises des cellules, et même le mobilier de la chapelle mise sous les scellés, consistant en tapis et tableaux de piété.

La maxime de droit universel, non bis in idem, qui couvre les criminels eux-mêmes, ne protège pas les Jésuites. La République, non contente de les avoir spoliés, leur demande des impôts pour ce qu'elle leur a pris. C'est le tour le plus fort de l'opportunisme; il met Ferry au-dessus de Gambetta.

On lit dans le *Courrier de Genève*:

« Le frère O'Reilly, de l'institut des frères de la doctrine chrétienne, sous-directeur du collège de Clapham, vient de passer avec éclat, devant l'Université de Londres, l'examen si difficile de docteur ès-sciences.

« C'est un grade que très-peu de gens ont conquis. De plus, ce modeste et savant religieux a collaboré à un ouvrage remarquable qui vient de paraître sur l'éclairage électrique. Il n'en est pas moins un « obscurantiste », dira M. Paul Bert, et un « ignorantin », ajoutera M. Francisque Sarcey. »

Nous lisons dans la *Lanterne d'Arlequin*:
UN AVEU.

Cette fois, ce n'est pas nous qui écrivons, nous passons la plume à un journaliste républicain. Voici ce qu'il écrit à propos de la maladie du Roi:

« ... Pendant qu'ici l'on s'agit de le » vide, ce qui meurt là-bas, c'est une grande » chose: la Monarchie française emportant » avec elle le drapeau de la vieille France et » des Bourbons.

« Salut pour la dernière fois à ce noble dra- » peau! Salut au drapeau d'Ivry où fut gagna » gnée la bataille de la liberté de conscience » et d'Yorktown, où fut gagnée la bataille » de l'indépendance des peuples! Salut au » drapeau qui, dans ses plus hauts temps » de gloire, laissa tomber sur nous, de ses » plis, et Lille et Perpignan, et Besançon » et Strasbourg! Salut au drapeau que » Québec n'a pas oublié et qui un jour » subjuga Madras! Salut, salut pour » toujours! Plutôt que de le jeter lui-même » dans un coin, comme un chiffon hors » d'usage, ce drapeau de ses pères et des » nôtres, le comte de Chambord n'a pas » voulu régner... »

Le journaliste républicain a reculé devant l'énumération des victoires gagnées sous le drapeau blanc, Rocroy, Lens, Denain, Fontenoy.... Elle eût été trop longue cette énumération.

Le drapeau tricolore a aussi remporté des victoires, et Henri V l'a dit dans son noble langage, il salue toutes les gloires de la France. Mais quelle différence entre les victoires du drapeau blanc et celles du drapeau tricolore!

Strasbourg, la frontière du Rhin et Metz, sont tombés du drapeau blanc fleurdelysé sur la France. Et c'est sous le drapeau tricolore que nous avons perdu le Rhin, Metz et Strasbourg!!! c'est sous le drapeau tricolore que trois fois les étrangers ont envahi la France, sont entrés dans Paris, et nous ont fait payer rançon en reculant nos frontières!...

LA FRANCE ET LE SAINT-SIÈGE.

Est-ce M. le président Grévy, en personne, qui a écrit au Saint-Père, comme le prescrivait d'ailleurs le sentiment le plus élémentaire des convenances, puisque le Saint-Père en personne a pris la peine d'adresser directement une lettre à M. le président Grévy?

Ou bien est-ce M. Jules Ferry qui s'est chargé de ce soin?

Le *Times* tient pour cette dernière version. Mais la *Reforme* affirme que c'est bien M. Grévy qui a écrit. Nous penchons pour la *Reforme*, en situation d'être exactement renseignée.

D'après ce journal, M. Jules Grévy aurait écrit au Pape que la suppression du traitement infligé à certains desservants était un abus; que les desservants ne pouvaient être frappés par un acte qui rentre

Elle descendit au jardin et parcourut les allées d'un pas distrait; elle cherchait la solitude pour s'entretenir avec ses propres pensées. Tout à coup, elle remarqua des pas d'homme empreints sur la terre d'une plate-bande. Elle les suivit et constata que quelqu'un avait récemment franchi la haie. Elle continua ses recherches, vit des fragments de vêtements accrochés aux épinettes et aperçut un mouchoir tombé parmi les broussailles. Elle le ramassa et lut les deux initiales E. A.

Plus de doute, dit-elle, il est vivant, il est dans le pays.

(A suivre.) Louis COLLAS.

Un maraudeur est traduit en police correctionnelle pour vol.

Il nie.

Le président. — Toujours est-il que six témoins ont déclaré vous avoir vu.

Le prévenu. — Six témoins!... V'la t'y pas une affaire! (Avec feu) Mais il y a plus de cent mille individus qui ne m'ont pas vu!

Entre petits jeunes gens bien comme il faut:

— Il n'y a rien qui me gêne comme de fumer devant des dames.

— Alors, comment fais-tu quand il y en a?

— Qu'est-ce que tu veux? je prends sur moi, je me gêne!

dans leur ministère, comme celui d'exprimer leur opinion sur la moralité des manuels d'enseignement civique envisagée au point de vue de la foi catholique. La *Liberté* affirme, d'autre part, que le ministère maintient son droit de suppression; mais que, selon le sentiment de M. le Président de la République, il serait apporté « un très-grand ménagement dans l'application de cette peine. »

Le texte de ce document n'ayant pas été livré à la publicité, nous ne pouvons pas garantir l'exactitude de ces renseignements. Mais plus d'un indice significatif tend à leur donner un caractère d'authenticité.

Ainsi, il est à noter que la plupart des curés frappés de suppression de traitement ont reçu exactement leur mandat trimestriel; il est certain également que des députés républicains qui n'avaient pas été étrangers à la mesure de la suppression se sont montrés fort irrités de voir leurs démarches tourner définitivement à leur confusion. Ils ont parlé un moment d'interpeller le gouvernement sur son changement d'attitude et n'ont renoncé à leur projet que sur un mot d'ordre général recommandant le silence.

Quoi qu'il en soit, nous espérons que le gouvernement ne laissera pas indéfiniment le pays dans l'incertitude sur la politique qu'il compte suivre dans ces questions religieuses qui préoccupent si vivement l'opinion publique.

Le *Temps* a reçu l'assurance que M. Grévy n'avait encore envoyé aucune lettre au Pape.

Maladie de M. le comte de Chambord.

Après le départ du docteur Vulpian dont la présence avait si heureusement influé sur le moral de M. le comte de Chambord, une réaction devait fatalement se produire dans l'état de l'auguste malade.

Judi, dans l'après-midi, les douleurs d'estomac ont reparu avec plus d'intensité, et pendant quelques heures les angoisses de l'entourage se sont réveillées. L'extrême faiblesse de M. le comte de Chambord le rend moins résistant au mal; et, malgré l'amélioration réelle de ces derniers jours, au point de vue de la reprise des forces, il n'y a pas de progrès considérables.

Malgré l'espoir d'une guérison exprimé par M. Vulpian, les personnes qui suivent avec une anxiété douloureuse les phases de la maladie sont loin d'être rassurées. Cela tient à ce que l'éminent professeur, après plusieurs jours d'examen minutieux, d'auscultations fréquentes, de consultations quotidiennes avec les docteurs Drasche et Mayer, est parti sans se prononcer catégoriquement sur la nature de ce mal mystérieux. Il est vrai qu'ils ont écarté l'idée d'un cancer. Mais le retour des douleurs de l'estomac fait craindre que le mieux constaté ne soit qu'une de ces haltes passagères, assez fréquentes dans ce genre d'affection.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 juillet.

La Bourse est ferme et les affaires semblent vouloir reprendre.

Nos rentes, qui étaient fermes hier, progressent aujourd'hui: le 3 0/0 à 78.92, l'amortissable à 80.70 et le 5 0/0 à 109.10.

La Banque de France, dont le dernier bilan est faible, réagit à 5,360.

Par contre, le Foncier se tient à 4,295 et les Obligations Foncières Nouvelles sont toujours très-demandées à 349.50 les libérées et 350 les non-libérées.

Le Petit Foncier (Compagnie Foncière de France), qui voit le cercle de ses opérations s'élargir de jour en jour, est très-ferme à 495.

Les établissements de crédit sont en général stationnaires:

Le Lonnais à 357, la Banque de Paris à 1,010 et le Mobilier à 325.

Le Suez réagit légèrement; après avoir coté 2,487, puis 2,493, il clôture à 2,475.

Nous pensons néanmoins que les résultats du voyage de M. de Lesseps ne se feront pas attendre longtemps et que les Chambres anglaises ne se laisseront pas influencer par les réclamations des armateurs.

L'Egypte est en avance à 363.

Les chemins sont sans changement sur les cours de la veille.

Le *Financier des Communes*, dans son dernier numéro, contient une étude sur les conventions.

Le Gaz est ferme à 4,365. Les Omnibus réagissent à 4,165.

Chronique Locale et de l'Ouest.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

Mercredi prochain 25 juillet, M^{me} MARIE FAVART, sociétaire de la Comédie-Française, donnera sur notre scène une seule représentation, avec le concours de M^{lle} Esther Castelli, MM. Montlouis, Dalbert, Paul Schaub et Fournier.

Cette représentation sera composée de:

L'AVENTURIÈRE, comédie en 4 actes, de M. Emile Augier, avec M^{me} Favart dans le rôle de Clorinde.

L'Habit vert, comédie en 1 acte, de MM. Alfred de Musset et Emile Augier.

Ce sera une véritable bonne fortune pour le public saumurois.

MUSIQUE DE L'ÉCOLE MUTUELLE.

Demain dimanche, 22 juillet, à 8 heures 1/2 du soir, la musique de l'école mutuelle exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants:

- 1° *Le Vin d'Anjou*, pas redoublé. FAVRE.
- 2° *Le Danube bleu*, valse. STRAUSS.
- 3° *Le Chant des Amis*, chœur. A. THOMAS.
- 4° *La Griffierie*, polka. FAVRE.
- 5° *Les Paysans*, chœur. SAINTIS.

Le chef de musique, V. MEYER.

MANŒUVRES DE CORPS D'ARMÉE.

En dehors des manœuvres en pays de montagne aujourd'hui terminées, des manœuvres spéciales de la cavalerie indépendante et des manœuvres combinées de régiment, de brigade et de division, auxquelles toutes nos troupes doivent prendre part dans le courant d'août et de septembre, six corps d'armée exécuteront des manœuvres d'ensemble proprement dites et deux de ces corps d'armée manœuvreront l'un contre l'autre.

Voici les détails concernant le 9^e corps d'armée:

Le 9^e corps d'armée manœuvrera dans l'intérieur d'un triangle dont le sommet est à Tours et dont la base s'étend de l'Île-Bouchard à Châtillon-sur-Indre, en passant par Liguil.

L'action d'ensemble du corps d'armée aura lieu dans les journées des 42, 43, 44 et 45 septembre.

Le 9^e corps d'armée, d'après l'hypothèse, formera l'avant-garde d'une armée qui vient du Sud et qui se porte sur Tours par Liguil.

Ce corps d'armée aura à s'emparer de Mauthelan, puis de Sorigny, et à forcer le passage de l'Indre par Montbazou, d'où il continuera sa marche sur Tours, où il sera passé en revue le 16.

Le 17, dislocation et retour aux garnisons.

La Compagnie qui a le monopole des allumettes vient de découvrir qu'elle avait commis une faute énorme. Depuis quelques semaines, on vendait de petites allumettes amorphes-bijoux qui avaient d'autant plus de succès qu'elles étaient meilleures que les autres. Comme on en usait moins, la vente a naturellement diminué. La Compagnie, sans le faire exprès, avait par hasard fabriqué de bons produits. Mais il n'est jamais trop tard pour se corriger. Sur le rapport des contrôleurs de la vente, il a été décidé que cette tentative ne serait pas continuée. La fabrication de ces trop bonnes allumettes est suspendue à partir de ce jour. N'est-ce pas tout simplement admirable?

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS.

Dimanche 22 juillet, fête de sainte Marie-Madeleine.

1^{re} messe à 6 h. 1/4. — Messe solennelle à 8 heures.

Vêpres à 2 heures. — Complies, sermon, salut à 7 h. 1/2.

Le sermon sera prêché par M. l'abbé Tuffreau, vicaire de la Visitation.

THOUARS.

Un jeune enfant de deux ans, du village de Hameaux, près de Thouars, que son père avait laissé seul à la maison avec son jeune frère, a été jouer auprès d'un puits dans lequel il est tombé.

Après de longues recherches, le père a

aperçu le corps de son enfant au fond de son puits; il l'a retiré de suite, mais ce n'était plus qu'un cadavre.

POITIERS.

La représentation de *Fédora* par M^{me} Sarah Bernhardt aura lieu mercredi 25 juillet à Poitiers.

Bien que le prix des places ait été notablement augmenté, il n'en reste presque plus en location.

ALCOOLISME ET NICOTISME.

A la dernière séance de l'Académie de médecine, M. Decroix a lu un travail sur la dégénérescence de la France, laquelle reconnaîtrait pour causes: l'alcoolisme et l'usage du tabac ou nicotisme.

Ce mémoire se termine ainsi:

« Dans le plus grand nombre de cas, l'alcoolisme s'est greffé, pour ainsi dire, sur le nicotisme et il en est la conséquence presque naturelle. Ces deux vices ont sur notre pays une influence si désastreuse qu'il n'est pas trop pour les combattre de deux sociétés dévouées comme celles qui ont entrepris cette noble mission. Qu'elles persistent dans leur œuvre régénératrice; qu'elles apportent la lumière et la conviction à toute cette jeune génération des étudiants de nos écoles, où germent et se fécondent les forces vives de la nation. Et quand tous ces jeunes gens, qui doivent surtout donner l'exemple aux classes moins favorisées sous le rapport de l'instruction, comprendront que toutes les espérances que la patrie fonde sur eux viennent le plus souvent s'évanouir devant deux séductions, deux erreurs qu'ils rencontrent à l'entrée de leur carrière et qui détruisent toutes leurs énergies: le tabac et l'alcool; quand ils seront assez éclairés pour éviter l'écueil, assez résignés pour triompher de l'habitude, de la passion et de l'erreur, alors le but de nos deux grandes sociétés philanthropiques aura été rempli et l'on ne dira plus que la France dégénère. »

M. Duruof, encouragé par les nombreux témoignages de sympathie qu'il a reçus à Saumur, se propose de faire une nouvelle ascension dans cette ville, si des amateurs se présentent pour un voyage aérien.

M. DURUOF amènerait son ballon le *Neptune*, qui cube 4,200 mètres et pourrait élever, avec l'aéronaute, quatre autres voyageurs.

Prix, pour une ascension publique: 450 francs par personne; pour une ascension spéciale avec départ à l'heure des voyageurs: 300 fr. par voyageur.

Les amateurs pourront s'adresser au bureau du journal.

Faits divers.

UN INCIDENT DE THÉÂTRE. — Un journal algérien rapporte un incident peut-être unique dans les annales du théâtre et que l'on croirait extrait d'un chapitre du *Roman comique*. Le fait s'est produit pendant une représentation d'*Hernani*, donnée par une troupe italienne.

Le rideau était baissé depuis plus d'une demi-heure sur le deuxième acte, et la cloche de rentrée pour le troisième acte ne se faisait pas encore entendre. Le public, impatienté, commençait à murmurer; voyant que la direction ne faisait aucun cas de leurs réclamations, les spectateurs finissent par trépigner et réclamer violemment le lever du rideau.

Les artistes de la troupe, craignant quelque catastrophe, déléguèrent l'un des leurs pour expliquer aux spectateurs la cause de l'interruption du spectacle.

L'artiste délégué — dont les paroles prononcées en italien furent interprétées par un spectateur qui se trouvait aux fauteuils — s'avance sur le devant de la scène et dit en substance que « M. X..., propriétaire du théâtre provisoire, absorbant toutes les recettes, les malheureux artistes de cette troupe n'avaient pas mangé ce matin et se sentaient incapables de poursuivre le cours de la représentation, parce que M. X..., qui leur avait promis un acompte à la fin du deuxième acte, refusait de leur donner. » Et l'interprète qui est au courant de la situation

faite à la troupe par M. X..., ajoute: « La forte chanteuse seule a déjeuné ce matin. Elle a mangé un morceau de pain et un oignon! »

Une explosion de cris indignés accueillit ces paroles, et il s'en fallut de peu que le directeur du théâtre ne fût pendu.

* *

CULTURE DU QUINQUINA. — M. le docteur Sach a écrit de Buenos-Ayres à l'Académie des sciences de Paris que l'on ne doit point redouter de voir disparaître ou diminuer les arbres à quinquina. Leur culture a pris une extension tellement considérable dans la Bolivie que c'est par millions que l'on peut compter le nombre des arbres semés depuis dix ans. Cette lettre indique, entre autres, trois villages dont les territoires comportent actuellement 70,000, 200,000 et l'un d'eux même 3,500,000 pieds de quinquina.

Dernières Nouvelles.

Dépêche télégraphique.

LA SANTÉ DE M. LE COMTE DE CHAMBORD.

Paris, 21 juillet, 10 heures, matin.

« La journée d'hier a été assez calme. » Monseigneur, transporté dans son jardin, y est resté trois quarts d'heure.

» M^{is} DE DREUX-BREZÉ. »

Théâtre de Saumur.

Mercredi 25 juillet 1883,

UNE SEULE REPRÉSENTATION

Donnée par

M^{me} MARIE FAVART

Sociétaire de la Comédie-Française,

Avec le concours de

M^{lle} ESTHER CASTELLI, M. MONTLOUIS, M. DALBERT, M. P. SCHAUB, M. FOURNIER.

L'AVENTURIÈRE

Comédie en 4 actes, de M. Emile AUGIER, de l'Académie française.

M^{me} Favart jouera le rôle de Clorinde.

Fabrice.....	MM. Montlouis.
Monte-Prade.....	Dalbert.
Annibal.....	Paul Schaub.
Clorinde.....	M ^{me} Favart.
Célie.....	M ^{lle} Esther Castelli.
Horace.....	MM. Fournier.
Dario.....	Duraud.

Le spectacle commencera par:

L'HABIT VERT

Comédie en 1 acte, de MM. Alfred de MUSSET et Emile AUGIER.

Henri.....	MM. Paul Schaub.
Raoul.....	Fournier.
Marguerite.....	M ^{lle} Castelli.
Munus.....	M. Duraud.

Bureaux, 8 h.; rideau, 8 h. 1/2.

PRIX ORDINAIRE DES PLACES.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

43 ANS DE SUCCÈS
26 RÉCOMPENSES DONT 8 MÉDAILLES D'OR
Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires.

Infaillible contre les INDIGESTIONS, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête. — Excellent aussi pour la TOILETTE et les dents.

Fabrique à LYON, cours d'Herbouvillle, 9.

Dépôt dans toutes les principales maisons de pharmacie, droguerie, parfumeries et épiceries fines.

Se méfier des nombreuses imitations.

TAPIOCA
J. CARRÈRE
NANTES

Qualité Supérieure

En vente dans toutes les bonnes maisons d'Épicerie et Comestibles

PAUL GODET, propriétaire-gérant,

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	79	78 70	Est	742 50	740	OBLIGATIONS.			Obligat. foncières 1879 3 % ..	445	444
3 % amortissable	80 80	80 65	Paris-Lyon-Méditerranée ..	1438 75	1430	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515	516	Est	358	358
4 1/2 %	111 50	111 25	Midi	1152 50	1152 50	— 1865, 4 % ..	528	527	Midi	357 75	357
5 %	109 10	108 90	Nord	1905	1900	— 1869, 3 % ..	404	404	Nord	366	365 25
Obligations du Trésor ..	506	509 75	Orléans	1255	1255	— 1871, 3 % ..	389	391	Orléans	369	359 50
Obligations du Trésor nouvelles	563	563	Ouest	790	790	— 1875, 4 % ..	510	512	Ouest	360	360
Bons de liq. départementaux.	532 50	522 50	Compagnie parisienne du Gaz.	1365	1372 50	— 1876, 4 % ..	510	511	Paris-Lyon-Méditerranée ..	362	363
Banque de France	5390	5400	Canal de Suez	2480	2490	Dép. de la Seine, emprunt 1857	237	237	Paris-Bourbonnais	363 75	359
Comptoir d'escompte	1005	1005	C. gén. Transatlantique ..	485	490	Bons de liquid. Ville de Paris.	525	525	Canal de Suez	563	565
Crédit Foncier, act. 500 fr. .	1316	1300				Obligation communales 1879.	450	450			
Crédit de France	22 75	20									
Crédit mobilier	320	317 50									

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M^e LAUMONIER.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
DEUX MAISONS
Situées à Saumur,
L'une nommée la Batterie-de-la-Monnaie, rue Saint-Nicolas, n° 40 ;
L'autre, rue de la Fidélité, n° 6.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M^e LAUMONIER.

A VENDRE
A L'AMIABLE
UNE MAISON
AVEC JARDIN ET ÉCURIE
Située à Saumur, rue de Lorraine, n° 22.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
Par adjudication volontaire,
En l'étude de M^e MÉHOUS, notaire,
Le dimanche 22 juillet 1883, à midi,
UN ÉTABLISSEMENT
Propre au commerce des VINS moussoux et en pièces,
Situé à Saint-Hilaire-Saint-Florent,
Appartenant à M. Arthur MERICER.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 22 juillet 1883, à 1 heure,
En l'étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur :

1° UNE MAISON, située à Saumur, rue de Fenet, 146 ;
2° Et UN MORCEAU DE VIGNE de 27 ares 50 centiares environ, sis canton des Ruettes, commune de Dampierre.
On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.
S'adresser à M. SAULNIER, négociant à Saumur, rue Dacier, n° 21 ;
Et audit M^e MÉHOUS, notaire.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 29 juillet 1883, à 1 heure,
En l'étude et par le ministère dudit M^e MÉHOUS,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue de Bordeaux, numéro 68.
On pourra traiter avant l'adjudication.
S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e MÉHOUS, notaire.

M. DUPONT, Grande-Rue, 59, se charge de soigner les chevaux à domicile.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
Par adjudication volontaire,
Le dimanche 29 juillet 1883, à midi et demi,
Une MAISON, située à la Rompue, commune de Saint-Lambert-des-Levés, avec écurie, cour, puits communs et jardin ;
Et une autre MAISON, située au même lieu, en face de la précédente, avec cour commune et jardin attenant à ladite maison.
On pourra traiter avant l'adjudication.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Études de M^e COCHARD, notaire à Noyant, et de M^e BLANCHET, notaire à Baugé.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
Ensemble ou séparément,
LE DOMAINE
ET LES
TROIS FERMES
Ci-après désignées,
Formant une très-belle propriété de chasse dans un seul ensemble,
Situés communes de Geneteil et de Volandry, savoir :

1° Le domaine et la ferme de la MINARDIÈRE, commune de Geneteil, de..... 67^h 83^a .
2° La ferme de la HARROUARIÈRE, même commune, de.... 40^h 15^a 90^c .
3° Et la ferme de la ROUSSELIÈRE, communes de Volandry et de Geneteil, de.... 58^h 50^a 69^c .
Total des contenances..... 166^h 49^a 59^c .

Cette propriété est située sur la route de Baugé au Lude, à proximité de la station de Clefs du chemin de fer de La Flèche à Saumur.
S'adresser, pour visiter, au garde du château de Parnay, commune de Geneteil, et, pour traiter, soit à M^e BLANCHET, soit à M^e COCHARD, dépositaire des titres de propriété.

Étude de M^e CHAUMIER, notaire à Chinon.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION
En l'étude de M^e CHAUMIER, notaire à Chinon,
Le DIMANCHE 5 AOUT 1883, à midi,
CHATEAU
DE
LA TROCHOIRE
Près Candès (Indre-et-Loire), au confluent de la Vienne et de la Loire.
PARC et dépendances en PRÉS, VIGNES et BOIS : 22 hectares. Vue splendide sur les vallées de la Loire et de la Vienne. Chasse et pêche.
S'adresser à M^e CHAUMIER, notaire à Chinon, et MAURICE, notaire à Ligné.
(484)

ON DEMANDE un bon ouvrier tailleur, travaillant chez lui pour faire des pièces et des retouches.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
APRÈS DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ,
Par adjudication,
En l'étude et par le ministère de M^e PLAÇAIS, notaire à Angers, le samedi 18 août 1883, à 2 heures après midi,
UN FONDS DE COMMERCE

De Papeterie-Imprimerie-Lithographie, connu sous le nom d'Imprimerie du Commerce, exploité dans une maison située à Angers, 10 et 12, rue Bodinier, et consistant en :
Papier ordinaire, papier de fantaisie, papier à affiches, enveloppes, fournitures de bureau ;
3,600 kil. environ de caractères d'imprimerie en 6, 8, 9, 10, 11, 12 ;
600 kil. environ de caractères de fantaisie en 151 casses ;
32 types de caractères bois pour affiches, vignettes, filets, cintres, accolades, interlignes ;
1 presse mécanique typo-lithographique, système Warin, format Colombier, avec marbre en fonte, double jeu de rouleaux tirant la couleur, un jeu de rouleaux pour la typographie et tous ses accessoires ;
1 presse mécanique typographique Alauzet, dite express, format jésus, et tous ses accessoires ;
2 presses typographiques à bras (une colombier, l'autre jésus) et tous leurs accessoires ;
2 presses lithographiques à bras (une colombier, l'autre raisin) et tous leurs accessoires ;
1 machine à vapeur, force nominale 4 chevaux ;
169 pierres lithographiques de tous formats ;
Petit atelier de reliure ;
Clicherie ;
Casses, casseaux, rangs, gallées, Ais, etc., etc.
LONG BAIL.
Mise à prix : 8,000 fr.
S'adresser, pour renseignements :
Soit à M^e PLAÇAIS, notaire, 15, rue des Cordeliers, Angers, dépositaire du cahier des charges ;
Soit à M. POTRET, liquidateur judiciaire de la société, 7, rue Châteaugontier, Angers. (465)

Étude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

ON DEMANDE à emprunter deux cent mille francs, 1^{er} hypothèque, à 4 1/2 p. 0/0, sur 400,000 francs d'immeubles ruraux.
On acceptera plusieurs prêteurs de cinq mille francs chacun au moins.
S'adresser à M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil (Indre-et-Loire).

A VENDRE
UN JARDIN, clos de murs, parfaitement planté, avec pompe, manège et bassins, de 31 ares 50 centiares environ, situé canton du Chardonnet. Facilité de paiement.
S'adresser à M. LOISEAU, rue des Ecuries, 6. (475)

A LOUER
MAISON
Rue Pavée.
S'adresser, 6, rue du Temple.

A CÉDER
GREFFE DE SIMPLE POLICE des trois cantons de Saumur.
S'adresser au titulaire.

PROCHAINEMENT
O U V E R T U R E
DES GRANDS MAGASINS
DE
l'Épicerie Moderne
Rue et Place du Marché-Noir.
L. ALLORY
SAUMUR.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
En totalité ou par parties,
UNE PORTION DE MAISON
Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 26,
Actuellement occupée par MM. Fauchillon, Frugier et Moutet.

Cette maison, propre au commerce, comprend : magasins sur la rue, au premier étage ; deuxième et troisième étages sur la rue ; grenier, cour, remise et écurie ;
Étage au-dessus des remise et écurie, grenier.
S'adresser, pour visiter les lieux, à M. FAUCHILLON, qui les occupe, et, pour traiter, à M. LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 12. (316)

A LOUER
PRÉSENTMENT,
JOLIE MAISON
Située rue de Bordeaux, 15,
Comprenant NEUF PIÈCES,
Avec Jardin.
S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

A VENDRE
MAISON, composée de 6 pièces, remise et jardin, situés au Champ-de-Foire.
S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, ou à M. CHUPIN, facteur.

A VENDRE
Au Comptant
Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :
Vin rouge nouveau à 60 francs la barrique ;
Vin rouge vieux à 100 francs ;
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs ;
Vin blanc vieux à 100 francs.
Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.
Des échantillons sont envoyés sur demande. (403)

A VENDRE
Hôtel du Grand-Turc,
UNE JUMENT ALEZANE
7 ans, bonne pour la voiture et le camionnage, venant de chez M. Alphonse Gauron.
S'adresser au Grand-Turc.

CAFÉ à céder, par suite de décès, à Angers, quartier populaire, près de deux casernes.
S'adresser à M. GUINAL, rue Lenepveu, n° 13. (486)

M^{lle} CANARD
Élève de la Maternité de Paris, sage-femme de 1^{re} classe, rue Bodin, n° 7.

Vient de se fixer à Saumur et se met à la disposition de toutes les dames qui voudront bien lui accorder leur confiance.
Elève des principaux professeurs d'accouchement de Paris, M^{lle} CANARD présentera toutes les garanties que les malades doivent désirer.

PHOTOGRAPHIE - PEINTURE
VICTOR COUÉ
Photographe de l'École de Cavalerie, 50, rue d'Orléans, Saumur.

On demande un JEUNE HOMME pour la photographie. (439)

ON DEMANDE une cuisinière de 30 à 40 ans, sachant faire un bon ordinaire.
Excellentes références exigées.
S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande un employé comme cocher ou jardinier, la femme comme cuisinière.
S'adresser au bureau du journal.

COMPTABLE sérieux demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

THÉS NOIRS EXTRA
Nous recommandons aux vrais amateurs de bon thé, le mélange de Thés noirs extra de la Maison GUERIN-BOUFRON, dont la qualité supérieure, composée des meilleures sortes, en fait une boisson des plus agréables et des plus recherchées.
Se vend 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUZ, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.
Saumur, imprimerie P. GODET.